

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 2 FEVRIER 2023

N° 2023-46      **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ARBRES – SIEGE COMMUNAUTAIRE A CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Afin de réaliser l'entretien des arbres du siège communautaire,

La Présidente a sollicité l'entreprise DES ARBRES ET DES HOMMES afin de réaliser la remise en têtard des arbres sur le site du Siège communautaire à Chantonnay.

La Présidente valide le coût de ces prestations d'entretien des arbres pour un montant de 1 440.00 € TTC.

À CHANTONNAY, le 2 février 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 02/02/2023.